

**Méthodologie – PAEMS III**

**Axe 1**

**Coordination / Pilotage**

11 novembre 2019

# Contexte et justification

Le Programme d’Accès à l’Eau en Milieu Scolaire (PAEMS) dans sa phase II a été mis en œuvre dans la région de Labé de 2015 à 2018. Il visait l’amélioration des conditions de scolarisation des élèves au sein des établissements scolaires de l’élémentaire. Au terme de 3 ans d’intervention, cette phase a été clôturée en décembre 2018.

Une 3ème Phase du PAEMS a été aussitôt entamée en janvier 2019 avec le même but que les 2 phases précédentes à savoir, l’amélioration des conditions de scolarisation des jeunes dans les écoles. Toutefois, cette troisième phase a une spécificité qui porte sur le retrait progressif du Partenariat dans la conduite du pilotage. Le but de la phase III du PAEMS est de renforcer durablement les structures partenaires locales (les services déconcentrés de l’Etat, les collectivités locales et les organisations communautaires de base), les ONG partenaires, en planifiant une stratégie de retrait du Partenariat.

Dorénavant, il s’agit de créer des conditions favorables à la pérennisation des acquis des phases précédentes par une implication encore plus forte des partenaires locaux. La nouvelle approche doit permettre une appropriation des objectifs et de la méthodologie par les partenaires régionaux et locaux en vue d’une duplication et d’une vulgarisation des modes d’intervention des projets Eau/Hygiène/Assainissement et Développement Durable (EHA-DD) dans les écoles à l’échelle régionale voire au-delà.

Dans ce but, les acteurs ont défini les cadres de concertation nécessaires afin de pouvoir piloter et suivre la mise en œuvre des activités du PAEMS en cohérence avec les cadres existants et les autres initiatives des partenaires.

# Présentation des objectifs du PAEMS – Phase III

## Objectif global

* Contribuer à l’atteinte des Objectifs de Développement Durable, par la mise en place d’un programme d’amélioration des conditions d’accès à l’éducation et des conditions d’apprentissage en vue d’établir un modèle de référence des bonnes pratiques en matière d’hygiène, d’assainissement, d’environnement et de scolarisation dans les établissements scolaires de la région de Labé.

## Objectifs spécifiques

* Permettre une gestion coordonnée, pérenne et multi-partenariale des politiques publiques d’accès à l’eau et à l’assainissement en milieu scolaire au niveau régional ;
* Accompagner les collectivités locales dans le transfert et la duplication de la méthodologie d’intervention des projets EHA-DD ;
* Améliorer et généraliser les pratiques EHA-DD au sein des établissements scolaires de la région d’intervention et plus largement sur le territoire national ;
* Améliorer et renforcer le dispositif de suivi-évaluation dans la mise en œuvre du programme EHA-DD en milieu scolaire.

## Méthodologie d’intervention

La méthodologie est basée sur un pilotage, une mise en œuvre et un suivi qui reposent sur une concertation pluri-acteurs (services déconcentrés de l’Etat, partenaires techniques et financiers, ONG partenaires, structures communautaires de base) en appui à la maitrise d’ouvrage communale.

# Les cadres de concertation existants

Le processus de la décentralisation et de la déconcentration a été lancé fin 1985 dans le but de faire participer davantage les populations à la gestion publique. Il s’est concrétisé en 1990 par la loi fondamentale du 23 décembre 1990. Mais c’est seulement en 1992 que le processus s’est matérialisé par la création des Communes Urbaines (CU) et Communes Rurales de Développement (CRD), désormais appelées Communes Rurales (CR).

Le Code des Collectivités Locales révisé de 2017 précise qu’elles doivent bénéficier d’une large autonomie financière et que les compétences propres qui leur sont transférées sont regroupées en 14 domaines de compétences dont :

* La gestion administrative, financière, budgétaire, comptable et de passation de marché publics de la collectivité locale ;
* La sécurité, l’environnement et le cadre de vie (hygiène et salubrité) ;
* L’enseignement préscolaire, élémentaire et secondaire ;
* L’entretien des équipements collectifs ;
* Le renforcement de capacité des élus et du personnel des services décentralisés.

Les cadres de concertation existants au niveau de la Région pouvant avoir un lien avec l’Education et/ou l’EHA sont les suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Niveau** | **Nom** | **Thématique ou secteur** |
| Région | Comité régional de pilotage de l’éducation (CRPE) | Education |
| Comité technique régional de la santé (CTRS) | Santé |
| Conseil régional de gouvernance (CRG) | Tous secteurs |
| Cellule régionale de Suivi/Evaluation régionale | Tous secteurs |
| Coordination régionale des APEAE | Education |
| Groupe thématique régional EHA | EHA |
| Préfecture | Comité préfectoral de pilotage de l’éducation (CPPE) | Education |
| Comité technique préfectoral de santé (CTPS) | Santé |
| Conseil administratif préfectoral (CAP) | Tous secteurs  (planification et l’orientation) |
| Comité préfectoral de développement (CPD) | Tous secteurs  (organe d’exécution) |
| Cellule de Suivi/Evaluation préfectorale | Tous secteurs |
| Coordination préfectorale des APEAE | Education |
| Commune | Comité sous-préfectoral de pilotage de l’éducation (CSPPE) | Education |
| Conseil Communal | Tous secteurs |
| Cellule de Suivi/Evaluation communale\* | Tous secteurs |
| Coordination sous-préfectorale  Des APEAE | Education |

*\* dans les communes de convergence uniquement à l’heure actuelle*

Les présidences des principaux cadres de concertation sont les suivantes :

* Le gouverneur pour les cadres de concertation régionale ;
* Le directeur de cabinet du Gouverneur pour la cellule de suivi/évaluation régionale ;
* Le préfet pour les cadres de concertation préfectorale ;
* Le Secrétaire Général des Collectivités pour la cellule de suivi/évaluation préfectorale ;
* Le maire pour les cadres de concertation communale/sous-préfectorale

Au niveau régional, ces cadres de concertation ont pour mission :

* De passer en revue la mise en œuvre de la politique régionale sectorielle et/ou territoriale ;
* De veiller à la synergie et à la complémentarité des acteurs dans les différentes interventions sectorielles (éducation, eau, environnement, santé…) ;
* De piloter et coordonner les différentes interventions dans le cadre du développement de la Région ;
* D’analyser les résultats, évaluer les difficultés et contraintes, proposer des pistes de solutions concertées en fonction des programmes et des secteurs d’intervention ;
* De planifier les actions macroscopiques des programmes et projets.

Au niveau préfectoral, ces cadres de concertation ont pour rôle :

* De favoriser les échanges sur les plans de développement sectoriel de la préfecture (éducation, santé, environnement, développement rural, …) ;
* De mettre en œuvre la politique régionale de développement local conformément aux recommandations du Conseil Administratif Préfectoral (CAP) ;
* Faire la revue de l’exécution des Plans de Développement Local (PDL) des communes/sous-préfectures (présentation des réalisations par rapport aux prévisions) ;
* De proposer des stratégies à mettre en œuvre en fonction de chaque contrainte en vue d’atteindre les objectifs projetés par les projets ;
* D’évaluer les interventions des partenaires en fonction de leurs champs d’actions ;
* De veiller à la complémentarité des interventions des différents acteurs dans les collectivités ;
* De collecter les informations en lien avec les PDL des communes (urbaines et rurales) et les remonter au niveau régional.

De façon classique, quel que soit le niveau, le cadre de concertation est composé des acteurs étatiques et non étatiques, directement impliqués dans le processus de développement des collectivités et services aux niveaux régional et préfectoral.

# Dispositif de pilotage et de coordination du PAEMS

## **Niveau régional : Comité régional de coordination et de suivi du PAEMS**

### Missions

* Définir la méthodologie d’intervention
* Collecter et analyser toutes les informations relatives à l’EHA, remontées par les comités préfectoraux
* Valider les données et prendre des décisions en fonction des priorités
* Elaborer des plans d’action
* Suivre et évaluer la mise en œuvre des plans d’actions
* Assurer un plaidoyer en faveur de l’EHA à l’école au niveau régional (communication, coordination des acteurs, recherche de financements)
* Assurer un reporting du programme au niveau national
* Déterminer le nombre de communes d’intervention par Préfecture

### Organisation

* Fréquence des rencontres : Trimestrielle
* Présidence :   IRE
* Lieu des rencontres : IRE
* Invitation : IRE
* Rédaction des comptes-rendus : Coordination régionale des APEAE

Objectifs, actions et résultats attendus du comité régional

* Portage de l’atelier régional
* Elaboration de la stratégie de sensibilisation (mobilisation des acteurs de la Santé et OSC locales)
* Elaboration de la stratégie d’appui aux communes
  + Rôles du SERACCO et DMR dans la diffusion du guide méthodologique
  + Appui des communes dans l’élaboration des diagnostics (avec identification des informations à collecter)
  + Articulation SNIES & SNAPE avec les Agents de Développement Local des communes et Ingénieurs conseil
* Mise à jour de l’étude régionale EHA en milieu scolaire
* Répartition du nombre de communes d’intervention par Préfecture (avec étude régionale EHA)
* Elaboration d’un plan d’action global du PAEMS jusqu’à fin 2021
* Elaboration d’un plan d’action détaillé annuel
* Suivi des plans d’action
* Adaptation des outils de suivi/évaluation de l’IRE pour intégrer l’EHA
* Proposition de synergies avec d’autres programmes du territoire
* Proposition de synergies avec les acteurs nationaux (SNIES, PSE/FOCEB)
* Plaidoyer en faveur de l’EHA en milieu scolaire (organisation des activités dans le cadre des journées mondiales [lavage des mains à l’eau et au savon, eau, toilettes], reporting au niveau du MENA sur les besoins [mise à jour de l’étude EHA], participation de l’IRE au groupe thématique régional EHA…)
* Echanges sur la nécessité d’une Unité de Gestion de Projet (=comité restreint) pour faciliter le suivi et les échanges
* …

Précisions sur l’atelier régional

* Portage principal : IRE (avec l’appui des autres membres du Comité de pilotage régional)
* Objectifs
  + Présentation de l’étude régionale EHA en milieu scolaire (version actualisée en novembre 2019)
  + Partage des programmes des autres partenaires sur le territoire
  + Présentation des objectifs du PAEMS (et évolutions de la Phase III)
  + Partage du plan d’actions global du PAEMS
  + Echanges sur la méthodologie d’intervention (sensibilisations et appui aux communes)
  + Présentation du guide méthodologique
  + Plaidoyer sur l’EHA en milieu scolaire
* Invités
  + Les membres du Comité de pilotage régional ;
  + Le Gouvernorat
  + Les Préfectures d’intervention
  + Les DPE d’intervention
  + Les Partenaires du territoire impliqués dans l’EHA
  + L’Association Nationale des Communes de Guinée (représentation régionale)

### Composition

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Structures*** | ***Rôle dans le comité*** | ***Apport au programme EHA*** |
| IRE | Présidence | Pilotage du programme  Identification et centralisation des difficultés relatives à l’EHA dans les écoles  Compilation et analyse des informations relatives à l’EHA dans les écoles remontées par les DPE  Transmission des rapports et autres informations au niveau national  Adaptation des outils de suivi/évaluation de l’IRE |
| Coordination régionale des APEAE | Rapporteur | Existence d’une Cellule de suivi et d’évaluation au sein de la structure  Suivi/Evaluation de la mise en œuvre des bonnes pratiques d’hygiène  Appui/conseil aux CDE  Information, sensibilisation et mobilisation des ressources locales |
| SNIES | Membre | Antenne régionale du Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires – Responsables de la conformité des infrastructures et respect des normes en vigueur dans les écoles  Appui à la maîtrise d’ouvrage communale  Coordination des interventions avec les Ingénieurs Conseils, Agents de Développement Local et communes |
| SNAPE | Membre | Compétences techniques en matière de points d’eau (forages, puits améliorés, raccordement)  Appui à la maîtrise d’ouvrage communale par rapport aux points d’eau  Mise en place et formation des Unités de Gestion de Service Public de l’Eau  Mise à jour de la base de données des points d’eau |
| DRS | Membre | Développement de la santé scolaire  Conception de modules, planification et organisation de la sensibilisation/formation en EHA dans les écoles |
| Unicef | Membre | Développe des programmes similaires à celui du PAEMS dans la Région de Labé  Appuie les collectivités dans le cadre des communes de convergence  Appui à la mobilisation des ressources financières  Cohérence d’intervention avec des projets EHA dans les écoles |
| GIZ | Membre | Développe des programmes similaires à celui du PAEMS dans la Région de Labé  Appui à la mobilisation des ressources financières  Cohérence d’intervention avec des projets EHA dans les écoles |
| ANAFIC | Membre | Appui à a mobilisation des ressources financières des communes  Renforcement des capacités des communes (Agents de Déveloopement Locale) dans la maîtrise d’ouvrage  Complémentarité d’actions avec les autres acteurs financiers |
| SERACCO | Membre | Service Régional d’Appui aux Collectivités et de Coordination des ONG  Coordination, suivi/évaluation des actions des ONG  Identification de la stratégie d’accompagnement des communes (appui au processus de décentralisation) |
| PLAN | Membre | Structure en charge de la mise œuvre de la politique régionale de développement au niveau du Gouvernorat  Appui à la planification des politiques sectorielles  Synthèse et analyse des statistiques régionales |
| Inspection Régionale  de l’Environnement et des Eaux et Forêts | Membre | Service technique déconcentré de l’Etant en charge des aspects environnementaux au niveau de la Région  Existence d’une section Assainissement  Identification des projets en lien avec le reboisement, les sensibilisations environnement  Coordination des activités ATPC |
| LP | Membre | Mobilisation des ressources financières  Appui à la maîtrise d’ouvrage communale  Appui à la planification  Appui au suivi/évaluation |

## **Niveau préfectoral : Comité préfectoral de pilotage et de suivi du PAEMS**

### Missions

* Mettre en place une base de données sur l’EHA à l’échelle préfectorale
* Partager l’évolution des autres projets/programmes EHA dans la Préfecture
* Veiller à l’harmonisation et à la synergie des interventions des différents acteurs en EHA
* Veiller à la réalisation du suivi/évaluation des activités du PAEMS dans les écoles de la Préfecture
* Assurer un plaidoyer au niveau préfectoral en faveur de l’EHA dans les écoles (promouvoir les bonnes pratiques d’hygiène et identifier des stratégies pour un meilleur accès à l’eau et à l’assainissement)
* Collecter les informations en lien avec l’EHA dans les écoles et les remonter au niveau régional (reporting)
* Elaborer un plan d’action préfectoral
* Assurer le suivi de l’exécution du plan d’action
* Identifier les communes d’intervention

### Organisation

* Fréquence des rencontres : Trimestrielle
* Présidence : DPE
* Lieu des rencontres :   DPE
* Invitation : DPE
* Rédaction des comptes rendus : Coordination préfectorale des APEAE

Objectifs, actions et résultats attendus du comité préfectoral

* Portage de l’atelier préfectoral
* Mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation (planification des activités avec les partenaires et écoles, mobilisation des partenaires)
* Appui aux communes
  + DMR pour la diffusion du guide méthodologique
  + DMR pour l’élaboration des diagnostics
* Mise à jour des données statistiques EHA en milieu scolaire
* Identification des communes d’intervention (avec étude régionale EHA, dynamiques du territoire [ATPC, communes de convergence, autres partenaires…])
* Elaboration d’un plan d’action préfectoral annuel
* Suivi du plan d’action
* Suivi/Evaluation des activités menées dans les écoles
* Plaidoyer en faveur de l’EHA en milieu scolaire (organisation des activités dans le cadre des journées mondiales [lavage des mains à l’eau et au savon, eau, toilettes])

Précisions sur l’atelier préfectoral

* Portage principal : DPE (avec l’appui des autres membres du Comité de pilotage préfectoral)
* Objectifs
  + Mobilisation des partenaires et communes
  + Présentation de l’étude EHA en milieu scolaire (version actualisée en novembre 2019)
  + Partage des programmes des autres partenaires sur le territoire
  + Présentation des objectifs du PAEMS (et évolutions de la Phase III)
  + Partage du plan d’actions global du PAEMS
  + Echanges sur la méthodologie d’intervention (sensibilisations et appui aux communes)
  + Présentation du guide méthodologique
  + Plaidoyer sur l’EHA en milieu scolaire
  + Demande aux communes de faire remonter certaines données avant le prochain comité préfectoral (données EHA, Plan Annuel d’Investissement, Plan de Développement Local, pour tester la réactivité et la volonté des communes)
* Invités :
  + Les membres du Comité Préfectoral
  + Les communes de la Préfecture
  + Le point focal EHA de l’IRE
  + Les partenaires du territoire impliqués sur l’EHA
  + L’Association Nationale des Communes de Guinée (représentation régionale ou préfectorale si existante)

### Composition

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Structures*** | ***Rôle dans le comité*** | ***Apport au programme EHA*** |
| DPE | Présidence | Pilotage des activités EHA dans les écoles  Collecte et compilation des données issues des DSEE,  Analyse et transmission des rapports et autres informations au niveau régional  Suivi et supervision des activités menées dans les écoles |
| Coordination préfectorale des APEAE | Secrétaire | Organe de proximité des parents d’élèves  Sensibilisation des CDE au bon fonctionnement de l’école  Plaidoyer de l’EHA à l’école au niveau des CDE  Appui à la mobilisation des ressources financières  Suivi des activités dans les écoles avec les CDE |
| DPS | Membre | Structure disposant des démembrements jusqu’au niveau des collectivités  Développement de la santé scolaire  Appui à la sensibilisation à l’EHA dans les écoles  Conception des modules de formation et de sensibilisation |
| Directeur des Micro Réalisation | Membre | Supervision des sessions de passation de marchés  Appui aux collectivités dans la réalisation des diagnostics EHA  Appui les communes dans l’élaboration des PDL et PAI  Appui à l’orientation et à l’intégration de la thématique EHA dans les PDL des collectivités |
| Direction Préfectorale de l’Urbanisme et de l’Habitat | Membre | Contrôle de la qualité des infrastructures dans les écoles  Contrôle de la conformité des infrastructures par rapport aux DAO  Elaboration des plans de masse des écoles  Veille au respect des délais d’exécution des travaux  Participation aux passations de marché |
| Direction Préfectorale de l’Environnement et des Eaux et Forêts | Membre | Identification des projets en lien avec le reboisement, les sensibilisations environnement  Coordination avec les activités ATPC |
| Direction préfectorale du PLAN | Membre | Compilation des données statistiques préfectorales et analyse  Informe de l’existence d’autres programmes d’EHA dans la préfecture  Apporte un appui au suivi de l’exécution des plans d’actions |

## **Niveau communal : Comité communal de suivi du PAEMS**

### Missions

* Réaliser un diagnostic EHA de la commune ;
* Recenser et collecter les problèmes d’EHA dans les écoles ;
* Fournir au conseil communal le résultat du diagnostic réalisé dans les écoles et les données collectées en rapport avec l’EHA ;
* Identifier les écoles prioritaires et celles pouvant recevoir une démultiplication des sensibilisations ;
* Assurer le suivi de la mise en œuvre des activités dans les écoles impactées par le PAEMS ;
* Remonter au niveau du comité de suivi préfectoral, les rapports et toutes autres informations en lien avec l’EHA dans les écoles ;
* En collaboration avec la coordination communale/sous-préfectorale des APEAE, faire des plaidoyers pour la mobilisation des ressources en faveur des écoles et de l’EHA;
* Assurer une mobilisation des ressources communautaires (matérielles, humaines et financières) ;
* Appuyer les CDE et APEAE dans l’amélioration des conditions d’hygiène dans les écoles ;
* Participer aux cadres de concertation communaux.

### Organisation

* Fréquence des rencontres : Tous les 2 mois au démarrage puis tous les 3 mois

Mobilisation dès que nécessaire pour le suivi au niveau de l’école

* Présidence : Commune
* Lieu des rencontres :  Siège de la Commune
* Invitation :   Commune
* Rédaction des comptes rendus :  DSEE

Objectifs, actions et résultats attendus du comité communal

* Mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation (mobilisation des partenaires et suivi des activités)
* Réalisation de l’étude communale EHA
* Identification des écoles d’intervention (avec diagnostic EHA, dynamiques du territoire)
* Suivi/Evaluation des activités menées dans les écoles
* Plaidoyer en faveur de l’EHA en milieu scolaire (intégration dans les priorités de la commune)
* Assurer la fonctionnalité des ouvrages EHA de la commune
* Amélioration de l’articulation des différents acteurs du territoire impliqués sur l’EHA

### Composition

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Structures*** | ***Rôle dans le comité*** | ***Apport au programme EHA*** |
| Le Conseil communal | Présidence  Animation | Maitrise d’ouvrage  Responsable du diagnostic EHA  Informe sur la présence d’autres acteurs impliqués en EHA |
| DSEE | Secrétaire | Rédige les rapports  Gère les documents administratifs  Fourniture des statistiques des écoles |
| Service Public de l’eau (SPE) | Membre | Suivi des points d’eau dans les écoles  Veille à l’installation et à la maintenance des infrastructures hydrauliques dans les écoles  Assure le lien avec le SNAPE  Appui au diagnostic (liste des points d’eau)  Suivi des UGSPE |
| Le centre de santé  Et/ou poste de santé | Membre | Suivi sanitaire et hygiène en milieu scolaire  Mobilisation des agents de santé de proximité pour la sensibilisation en EHA dans les écoles et au niveau des ménages  Vulgarise les pratiques d’hygiène  Appui au diagnostic EHA |
| Coordination sous préfectorale des APEAE | Membre | Information, sensibilisation des communautés à l’EHA  Suivi des activités dans les écoles  Mobilisation des ressources communautaires |

# Logique d’intervention

Mise à jour du guide méthodologique

Mise à jour de l’étude régionale EHA en milieu scolaire

Connaissance des besoins, Mobilisation des acteurs, Plaidoyer, Présentation PAEMS

Atelier régional

Mise en place du Comité Régional de Coordination et de suivi du PAEMS

Ateliers préfectoraux

Mise en place des Comités Préfectoraux de Pilotage et de suivi du PAEMS

Mise en place des Comités Communaux de Suivi du PAEMS

Formation des communes

* Gestion d’un projet EHA en milieu scolaire
* Réalisation d’un diagnostic
* Maitrise d’ouvrage

Diagnostic communal

DAO et passation de marché

Suivi des travaux

Sensibilisations, accompagnement

Identification des écoles d’intervention

Pilotage & suivi du PAEMS, répartition du nombre de communes et d’écoles d’intervention entre les Préfectures, Pilotage du PAEMS

Connaissance des besoins, Mobilisation des acteurs, Plaidoyer, Présentation PAEMS

Pilotage & suivi du PAEMS, identification des communes d’intervention et répartition du nombre d’écoles par commune, identification de synergies d’actions

Suivi du PAEMS, connaissance des besoins communaux en EHA, choix des écoles d’intervention (infrastructures + sensibilisations et sensibilisations seules)

Renforcement de capacités, appui au processus de décentralisation

Démultiplication des sensibilisations dans des écoles ayant un accès à l’eau et à l’assainissement

# 6. Liste des conventions

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Signataires** | **Commentaires** |
| Convention d’établissement en Guinée | LP & Ministère de l’Administration du territoire et de la Décentralisation |  |
| Convention cadre | LP et MENA | ? |
| Conventions opérationnelles régionales | LP & IRE | Définition du cadre d’intervention au niveau régional |
| LP & DRS |
| LP & SNIES |
| LP & PLAN |
| LP & DREEF |
| LP & Coordination régionale des APEAE |
| Conventions opérationnelles préfectorales | LP & DPE | Définition du cadre d’intervention au niveau préfectoral |
| LP & DPS |
| LP & DPEEF |
| LP & Coordination préfectorale des APEAE |
| Conventions opérationnelles communales | LP & Communes | Mobilisations des ressources financières et matérielles  Appui dans le suivi des écoles |
| LP & membres du Comité Communal de Suici | Définition du cadre d’intervention au niveau communal |
| Conventions de prestation | LP & SNAPE | Aménagement des points d’eaux  Appui aux Unités de Gestion de Service Public que l’Eau |
| LP & CAM | Formation des CDE |
| LP & PED | Sensibilisation environnement et reboisement |
| LP & Autres OSC |  |
| Convention de partenariat | LP &Unicef | Collaboration technique  Implication dans le Comité Régional de Coordination et de Suivi du PAEMS |
| LP & GIZ |